

**CONSEIL NATIONAL  
DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL  
DU PATRIMOINE CULTUREL**

**Procès-verbal  
de la séance du 10 décembre 2008**



### **Etaient présents :**

sous la présidence de Mme Isabelle Balsamo, conservatrice générale du patrimoine, chargée de la sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information, représentant Mme Christine Albanel, ministre de la culture et de la communication,

- membres de droit :
  - Mme Francine Fontanel, direction générale de la recherche et de l'innovation, représentant la ministre déléguée à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
  - M. Michel Segard, adjoint au directeur, représentant le ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;
  - M. Jean-Louis Martinot-Lagarde, chef de l'inspection générale de l'architecture et du patrimoine ;
  
- personnalités qualifiées :
  - Mme Françoise Lapeyre-Uzu, conservatrice générale du patrimoine, chef du service chargé de l'inventaire général du patrimoine culturel de la région Rhône-Alpes ;
  - M. Yannis Suire, conservateur du patrimoine, service chargé de l'inventaire général du patrimoine culturel de la région Poitou-Charentes ;
  - Mme Elizabeth Pastwa, conservateur en chef du patrimoine, chef du service chargé de l'inventaire général du patrimoine culturel de la région Franche Comté ;
  - M. Jean-Baptiste Minnaert, professeur des universités ;
  - M. Michel Kaplan, professeur des universités.

### **Etaient excusés :**

M. Michel Clément, directeur de l'architecture et du patrimoine du ministère de la culture et de la communication ;

- membre de droit :
  - M. Dany Sandron, directeur de l'UMR André-Chastel ;
  
- représentants des collectivités territoriales :
  - Mme Françoise Cartron, vice-présidente du conseil régional d'Aquitaine ;
  - Mme Charlotte Brun, conseillère régionale d'Île-de-France, suppléante de Mme Françoise Cartron ;
  - Mme Bernadette Laclais, vice-présidente du conseil régional de Rhône-Alpes ;
  - Mme Saliha Ayadi, conseillère régionale de Champagne-Ardenne ;
  - Mme Colombe Brossel, adjointe au maire de Paris ;
  - Jean-Paul Burneleau, conseiller régional des Pays-de-la-Loire, suppléant de Mme Saliha Ayadi ;
  - M. Albéric de Montgolfier, président du conseil général d'Eure-et-Loir ;
  - M. Yves Ackermann, président du conseil général du Territoire-de-Belfort, suppléant de M. Albéric de Montgolfier ;
  - M. Frédéric Valletoux, maire de Fontainebleau, suppléant de Mme Colombe Brossel.

### **Assistaient également à cette réunion :**

- M. Patrice Gohier, délégué à la culture, au sport, au tourisme à l'Association des régions de France ;
- M. Bruno Malinverno, chef de la mission inventaire général du patrimoine culturel de la sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information ;
- M. Pascal Liévaux, chef du département de la recherche, des méthodes et de l'expertise à la sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information ;
- Mme Catherine Chaplain, département de la recherche, des méthodes et de l'expertise à la sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information ;
- Mme Jehanne Lazaj, mission inventaire général du patrimoine culturel de la sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information, intervenante ;
- M. Christian Trézin, Inspection générale de l'architecture et du patrimoine ;
- M. Georges Coste, mission inventaire général du patrimoine culturel de la sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information.

**Mme Isabelle Balsamo, sous-directrice de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire général et du système d'information, représentant la ministre de la culture et de la communication, ouvre la séance à 15h.**

Elle fait part du décès de M. Henri Bassaler, conseiller régional du Limousin et annonce les nouveaux membres, Mme Colombe Brossel, excusée, adjointe au maire de Paris, représentante des collectivités territoriales désignée par l'Association des maires de France qui remplace Mme Moïra Guilmart, ainsi que Mme Elizabeth Pastwa, présente, chef du service chargé de l'inventaire en Région Franche Comté, qui remplace M. Christian Trézin.

Il est ensuite procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour

#### **1 – Rapport annuel 2007 du conseil national.**

Présentation. M. Jean-Baptiste Minnaert, au nom de la section scientifique du conseil, expose les caractères généraux de l'année 2007, année du transfert effectif des services aux Régions, du point de vue de l'activité des services, de leur insertion dans leur nouvelle administration de tutelle et des relations à instaurer avec l'État.

Soumise à l'approbation du conseil national, cette présentation figurera en introduction de son rapport annuel 2007.

M. Patrice Gohier, souscrit, dans ses grandes lignes, à cette présentation et estime qu'à de rares exceptions qui prendront du temps mais aboutiront néanmoins, la transition s'est, globalement, bien effectuée.

Examen des avis du conseil national sur les rapports annuels 2007 des services régionaux chargés de l'inventaire. Les avis sont passés en revue et font l'objet de commentaires variés. Le conseil n'a pu formuler d'avis sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de quatre régions (Bretagne, Guadeloupe, Lorraine, Pays de la Loire) qui n'avaient pas transmis de rapport annuel.

Chacun des avis examinés a reçu l'approbation unanime du conseil national. Ils seront publiés dans leur intégralité dans le rapport annuel du conseil.

## **2 – Les nouvelles relations entre l'État et les Régions.**

M. Christian Trézin, présente un état de lieux de la décentralisation, un an après le transfert définitif des services. Le texte de cette intervention figure en annexe du procès-verbal ([voir annexe 1](#)).

La discussion fait apparaître que la situation n'est pas figée et que plusieurs services ont déjà connu des mutations significatives depuis 2007 du point de vue de leur position dans l'organigramme et de la politique patrimoniale des Régions.

Pour ce qui concerne la formation des agents de l'Inventaire, l'année 2010 marquera le passage de la charge d'organisation de la DAPA au CNFPT.

## **3 – Actualités des collections nationales.**

M. Patrice Gohier présente les conclusions de l'étude sur les publications de l'Inventaire général du patrimoine culturel commandée par l'Association des Régions de France, en vue d'évaluer la pertinence à publier dans les collections nationales.

Les objectifs de publication des instances régionales ne sont pas toujours convergents avec des collections nationales, mais l'existant donne globalement satisfaction. Ce qui n'exclut pas d'envisager la création de nouvelles formes de publications, avec le risque, toutefois, de l'éclatement. La question se pose de conserver une homogénéité et une cohérence à des collections nationales qui épouseront au mieux les volontés régionales.

Le passage de certaines collections (*Indicateurs du patrimoine*, *Parcours du patrimoine*) au format numérique est une évolution envisageable, de même que l'emploi de supports et formats plus simples réservés à la communication proprement scientifique. Dans l'immédiat, la mise en place d'un véritable catalogue centralisant l'ensemble des publications est souhaitée, ainsi qu'une actualisation de la maquette des *Parcours du patrimoine*.

M. Patrice Gohier propose de transmettre au ministère de la culture le rapport final de cette étude.

## **4 – Approbation de la liste des documents de référence formant normes scientifiques et techniques de l'IGPC.**

La liste est approuvée à l'unanimité du conseil ([voir annexe 2](#)) et fera l'objet d'un arrêté ministériel.

Chaque fois que des évolutions des documents formant normes seront nécessaires, celui-ci sera modifié par un avenant, après validation par le conseil national.

Ces documents sont consultables dans les services chargés de l'inventaire général du patrimoine culturel et, en ligne, sur le site du ministère de la culture.

## **5 – Opérations nationales.**

### Le patrimoine industriel, scientifique et technique.

Un document de présentation est remis en séance aux membres du conseil ([voir annexe 3](#)).

Mme Jehanne Lazaj rappelle que la première phase de l'opération nationale « Patrimoine industriel, scientifique et technique » était consacrée à la réalisation, par le laboratoire Récits (conventionnement avec l'Université de technologie Belfort-Montbéliard), d'un historique des pratiques et d'un état des données disponibles sur le sujet à l'Inventaire général. Le rapport rendu à cet effet courant 2008 est en cours de validation et sera disponible au premier trimestre 2009. Un extrait de ses conclusions est proposé aux membres du conseil.

Pour la deuxième phase de l'opération, un cahier des clauses scientifiques et techniques est en cours de rédaction. Sont souhaités des partenariats avec des Régions sur des opérations précises pour mesurer au mieux les besoins actuels en matière de connaissance patrimoniale et proposer ensuite des référentiels ou des évolutions possibles de la méthodologie (voir détail en annexe).

### Proposition d'un thème de réflexion fédérateur : les phénomènes du péri-urbain, territoires et réseaux, recherche et opérationnel.

M. Jean-Baptiste Minnaert, au nom de la section scientifique du conseil, montre comment l'espace péri-urbain concentre les questions de méthodologie rencontrées par les services, questions qui ont été évoquées lors des deux dernières séances du conseil.

Ce thème de réflexion permettrait à la fois de renforcer la cohésion méthodologique de l'inventaire et d'établir des relations avec la recherche universitaire pour qui ces questions sont également d'une grande actualité.

Le texte de la présentation figure en [annexe 4](#).

## **6 – Présentation du site internet de l'inventaire.**

Mme Jehanne Lazaj présente le nouveau site internet consacré à l'Inventaire général, mis en ligne à l'occasion de la réunion du conseil. Actuellement en cours de construction, ce site entend à la fois présenter l'Inventaire au grand public et fournir aux spécialistes les outils scientifiques et techniques nécessaires à la conduite des opérations. Il a également vocation à servir de plate-forme de diffusion et de relais vers les sites des Régions.

Bénéficiant d'un nom de domaine propre, il est accessible à l'adresse suivante : [www.inventaire.culture.gouv.fr](http://www.inventaire.culture.gouv.fr).

**La séance est levée à 17h30.**

# **ANNEXES**

# **Observations sur les nouvelles relations entre l'Etat et les Régions : fin des procédures de décentralisation, mise en place du contrôle scientifique et technique**

**par**  
**M. Christian Trézin,**  
**Inspecteur général de l'architecture et du patrimoine,**  
**DAPA/IGAPA-Inventaire général**

Les observations qui suivent ont été présentées pour partie le 24 janvier 2008 à Dijon à l'occasion de la deuxième journée nationale de l'Inventaire intitulée « Quels métiers pour l'Inventaire général du patrimoine culturel ? », organisée par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) en concertation avec le Ministère de la culture et de la communication (MCC), l'Association des conservateurs régionaux de l'Inventaire (ACRI) et la participation de la Région Bourgogne. La tenue de cette deuxième journée nationale était en soi le signe qu'une pratique de travail en commun se construit entre l'Etat et les Régions et la Collectivité territoriale de Corse (CTC) autour de l'Inventaire général décentralisé.

## **La fin du processus de décentralisation de l'Inventaire par l'Etat<sup>1</sup>**

Les arrêtés préfectoraux régionaux, pris en application du décret du 4 janvier 2007, ont été signés pour la plupart dans le premier semestre de l'année. Ils fixent :

- la liste des personnels transférés et la masse salariale globale y compris le 1% formation propre aux collectivités territoriales. Le droit à compensation correspondant sera actualisé à la date de la mise en œuvre effective du transfert de chaque agent.
- le montant des compensations en matière de fonctionnement ordinaire
- le détail des biens meubles mis à disposition des Régions : mobiliers, matériels techniques et documentation, y compris les logiciels documentaires qui étaient mutualisés dans les directions régionales des affaires culturelles (DRAC).

Pour les services qui restaient temporairement dans les locaux des DRAC des conventions locales ont fixé en 2007 les règles du modus vivendi quotidien, qui n'appellent pas d'observation particulière.

Enfin, à très peu d'exceptions près, on peut dire que les questions négociées en Commission consultative d'évaluation des charges (CCEC) ont été satisfaites. Lors de sa dernière réunion, le 18 décembre 2007, a notamment été décidée la compensation financière du coût d'acquisition par chaque Région d'un serveur et du référentiel cartographique courant correspondant à son territoire (Scan 25 de l'IGN).

Concernant les personnels transférés il est intéressant d'observer de quelle manière s'est opéré l'exercice du droit d'option individuel. Un décret du 30 janvier 2007 définit les cadres d'emploi d'accueil des personnels de l'inventaire et leur permet d'exercer leur droit d'option. Au 31

<sup>1</sup> La décentralisation de l'Inventaire à la Collectivité territoriale de Corse a été organisée antérieurement par la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse, le décret du 1er août 2003, la convention du 30 octobre 2003 et l'arrêté du 29 décembre 2003.

août 2008, s'achevait la deuxième campagne d'expression des options qui prendra effet au 1er janvier 2009. A cette date, sur 214 titulaires mis à disposition des Régions, 165 avaient opté (77%) : 56 ont souhaité rester fonctionnaires d'Etat en détachement (26%), 109 ont préféré intégrer la fonction publique territoriale (FPT ; 51%), 49 n'ont pas opté (23%) et restent mis à disposition. Ils ont jusqu'au 4 janvier 2009 pour faire leur choix avec prise d'effet au 1er janvier 2010.

On peut nuancer ces chiffres en observant la manière dont les considérations statutaires ont pu orienter les choix. Chez les ingénieurs d'étude, 34 sur 40 (85%) ont souhaité à ce jour intégrer la FPT, les autres préférant le détachement. En revanche, parmi les conservateurs du patrimoine, la tendance est presque inverse, 72% ayant opté pour le détachement. Pour l'essentiel, il faut y voir l'effet attractif du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux et l'effet dissuasif de l'absence, dans la FPT, du généralat qui existe pour les conservateurs dans la FPE. Ces observations n'excluent pas bien entendu d'autres raisons de choix.

Enfin du côté des personnels contractuels et associatifs, dont la situation était préoccupante dans le processus de décentralisation, la situation est réglée du point de vue des agents mais certaines Régions discutent la manière dont l'Etat compense la charge salariale des personnels associatifs.

Concernant les questions de la documentation et du système d'information, si le transfert matériel de la documentation est très généralement réalisé, ou pour le moins réglé sur le principe, le transfert des divers droits aux Régions ou à la CTC reste un chantier inachevé. Aujourd'hui la moitié seulement des conventions de cession gratuite des droits d'exploitation de la documentation ont été signées par ces collectivités, il en est de même pour ce qui est des conventions de mise à disposition avec cession des droits d'utilisation d'outils de production de dossiers électroniques et de contrôle documentaire (*Renabl, Ovide*). Diverses raisons expliquent ce retard qu'il serait trop long de détailler ici, mais il y a là une réserve de difficultés juridiques potentielles.

Dans le domaine des outils informatiques et du système d'information, le comité de suivi Etat-Région « informatique et décentralisation », mis en place en juillet 2006, a permis jusqu'en 2007 et 2008 les échanges nécessaires autour de la « feuille de route » qui liste les questions techniques et méthodologiques à résoudre pour assurer la continuité de la chaîne de production et de diffusion des données. La question de l'interopérabilité est complexe quand on songe à la diversité des choix techniques et des architectures système de ces 27 partenaires, Etat compris, que la décentralisation a mis en situation de devoir communiquer. D'un côté les Régions et la CTC ont à remplir leurs obligations de produire et verser à l'Etat des données et résultats normalisés et, de l'autre, l'Etat doit en assurer la mise en ligne dans les bases nationales et les porter à connaissance.

Ce comité de suivi s'est avéré un lieu essentiel pour organiser les échanges et les expérimentations nécessaires pour la recherche pragmatique de solutions techniques et fonctionnelles. Il a réuni les chefs des services informatiques (celui du ministère de la culture, ceux de certaines Régions), les chefs de projet concernés, des administrateurs de données, des chefs de service régionaux et le chef de la mission inventaire du ministère, ainsi que des utilisateurs qualifiés. Il a mobilisé, dans les services centraux ou régionaux, les ressources et les compétences relatives aux procédures et aux outils de contrôle des données, à l'alimentation des bases nationales, relatives également à la stabilisation d'un outil de production de dossiers électroniques (*RenablLyon2*). Certains travaux de ce comité de suivi ont été conduits jusqu'à leur terme ou à une



phase de test, d'autres ont été transmis au groupe de travail technique qui a pris le relais en 2008.

En 2007 se réalise aussi l'installation, le 27 mars, du Conseil national de l'Inventaire général du patrimoine culturel (CNIGPC), dans lequel le décret en Conseil d'Etat a voulu associer, à parts égales, les milieux scientifiques et l'Etat aux acteurs de l'inventaire que sont, depuis de nombreuses années, les collectivités territoriales. La section scientifique dont il s'est doté a déjà émis ses avis sur les résultats des programmes conduits en 2006 et 2007, mais elle exprime aussi des avis sur les perspectives scientifiques envisagées par les Régions ou la CTC, elle relève les approches les plus prometteuses ou les thématiques qui pourraient être développées aux diverses échelles, régionales, inter-régionales ou nationales.

Même si des points non résolus persistent, les Régions et la CTC ont désormais les outils pour travailler et jouer leur rôle dans cette entreprise nationale.

### **La phase d'intégration de l'Inventaire dans les Régions**

La fin du processus juridique et financier conduit par l'Etat a permis aux Régions et à la CTC de poursuivre, de manière plus opérationnelle, l'intégration des services, déjà bien engagée depuis 2005. Dès qu'elles en ont eu la compétence, elles ont en général commencé à recruter sur les postes vacants (conservateurs, photographes, autres techniciens) mais aussi à créer des emplois (administrateurs de données, documentaliste ou photographe par exemple). Parfois des postes ont été rattachés à l'Inventaire pour tenir compte d'une nouvelle répartition des missions entre les diverses directions. Deux Régions n'ont pas encore mis en place leur service mais il faut savoir que dans un cas la totalité des moyens transférés par l'Etat consiste en un tiers de poste.

On rappellera pour mémoire les efforts des Régions et de la CTC pour l'équipement des services. Mais elles ont également entrepris d'installer les services dans leurs locaux : 16 l'ont fait, les autres s'y préparent pour les années proches.

Les organigrammes montrent la très grande diversité des situations. Dans la hiérarchie administrative les services chargés de l'Inventaire se situent essentiellement en position de n+2 ou n+3. Parfois même, dans deux cas, ils sont eux-mêmes devenus des directions. A l'opposé dans trois autres cas l'équipe de l'Inventaire général n'a pas été constituée en service mais intégrée à un service de la culture ou du patrimoine.

Les rattachements fonctionnels sont variés. Le schéma classique est celui d'un service de l'Inventaire dépendant d'une direction de la culture, ou du patrimoine, ou de la culture et des sports. Mais on les trouve rattachés à des directions plus larges comme « culture, patrimoine, sports et jeunesse », ou « culture, tourisme, sports et loisirs », en passant par des directions « de la qualité de la vie et du développement durable » ou « de l'aménagement du territoire ». Au niveau supérieur on les trouve parfois rattachés à de grandes directions générales adjointes, ou encore pôles ou départements ou unités, intitulés « société », ou « services à la population », « développement personnel », « du lien social », « vivre ensemble », « égalité des chances », « éducation et qualité de la vie », « éducation, recherche, culture », ou encore « éducation, culture, jeunesse ».

Tout cela témoigne d'une part du souci des Régions et de la CTC d'associer l'inventaire à leurs politiques en recherchant la transversalité, les complémentarités et les bonnes synergies, et

cela montre d'autre part l'éventail des questions auxquelles l'Inventaire peut apporter utilement des éléments de réponse.

Il suffit pour s'en convaincre d'observer les intitulés fonctionnels des services et les missions qui leur sont confiées, depuis la poursuite de leurs travaux traditionnels jusqu'à de nouveaux positionnements. C'est ainsi qu'ils peuvent s'intituler service ou direction « de l'Inventaire », « de l'Inventaire et du patrimoine », « du patrimoine et de l'Inventaire » ou « de la connaissance du patrimoine ». Ils se trouvent parfois partie constituante d'un regroupement de plusieurs champs patrimoniaux (patrimoine protégé, restauration, musées, valorisation, médiation, banque de données numériques) confiés au chef du service de l'Inventaire, l'expertise du service étant alors utile à l'instruction de dossiers d'intervention ou contribuant aux politiques d'aménagement. On les voit aussi intervenir dans des programmes portant sur les thématiques des lycées, du train, des aéroports, des fleuves ou des canaux, qui sont au carrefour des compétences de gestion ou d'aménagement et des politiques patrimoniales des Régions ou de la CTC. Enfin, données géoréférencées et données numériques sont des ressources de premier ordre pour les systèmes d'information géographique (SIG) et les sites Internet.

Un signe qui ne trompe pas sur la qualité de cette intégration, c'est la floraison des publications : en 2007 et 2008 ont été édités 12 volumes dans la collection nationale des *Images du patrimoine*, 6 dans celle des *Cahiers*, 12 dans celle des *Parcours*, 1 dans une nouvelle collection régionale *Visages du patrimoine* et 2 hors collections. Ces 33 titres au total en 2 ans marquent la reprise d'un rythme que le processus de décentralisation avait ralenti ces dernières années.

Il faut enfin souligner le travail exemplaire conduit par l'ensemble des Régions et la CTC, piloté par la Région Rhône-Alpes de manière collaborative, et qui a conduit à définir en 6 mois le programme fonctionnel d'un nouvel outil de production de dossiers numériques pour l'Inventaire. Les Régions n'avaient pas souhaité développer RenablLyon2, la version de l'appliquatif de dossier électronique consolidée par l'Etat. Elles ont envisagé d'étudier une autre plate-forme à cet effet. Le groupe projet intitulé « Groupe d'étude, de recherche technique, de réalisation et d'utilisation du dossier électronique » (GERTRUDE) a été créé par l'ARF le 11 décembre 2007 et le 17 janvier 2008. Il s'est donné pour mission de faire travailler ensemble les directions des systèmes d'information et les services de l'Inventaire des Régions et de la CTC à la définition des besoins fonctionnels auxquels devrait répondre un dossier électronique de nouvelle génération, aux normes de l'Inventaire et du schéma XML du Ministère de la culture et de la communication. En juin 2008 le programme était présenté et, en octobre, 24 Régions sur 25 ayant un service de l'Inventaire ont décidé de mutualiser leurs moyens pour le développement dès 2009 de l'outil dont leurs services de l'Inventaire devraient être équipés fin 2010. Ce sera ainsi un apport fondateur des Régions dans leur appropriation de l'Inventaire, après l'accueil des services, leur association aux politiques régionales et l'étude sur les publications commanditée par l'ARF et récemment achevée.

Cette intégration de l'Inventaire, pour positive qu'elle soit à ce stade, présente un écueil qu'il ne faut pas ignorer pour l'avenir : la dilution ou l'usure de la mission scientifique dans l'éventail des compétences des Régions et de la CTC et la gestion des politiques d'intervention. La présence de l'Etat au titre du système d'information, du conseil, de l'expertise et du contrôle scientifique et technique doit être réelle pour accompagner les services chargés de l'Inventaire dans leur prise en charge opérationnelle.

## **Les relations Etat-Régions autour de l'Inventaire aujourd'hui**

On rappellera, en préalable, les principales instances au service de ces relations. Tout d'abord, le Conseil national de l'inventaire général du patrimoine culturel (CNIGPC), placé auprès du Ministre, est l'espace commun du débat à l'échelle nationale, un lieu privilégié du bilan général, de l'évaluation, de l'orientation et des perspectives scientifiques de l'Inventaire.

De manière plus quotidienne, les relations institutionnelles avec les Régions et la CTC et les contacts professionnels avec l'ensemble des services de l'Inventaire passent par le truchement de l'Association des Régions de France (ARF) et de l' Association des conservateurs régionaux de l'Inventaire (ACRI). Il convient d'en souligner l'importance régulatrice fondamentale.

Le moyen réglementaire de ces relations est en fait le contrôle scientifique et technique. Prévu par les textes, il a pour objectif de vérifier la conformité des opérations aux normes et les conditions dans lesquelles les opérations d'inventaire ont été conduites afin d'assurer l'homogénéité, la pérennité, l'interopérabilité et l'accessibilité des résultats de l'Inventaire général du patrimoine culturel. En 2007 et 2008, l'élaboration des procédures, formelles d'une part, vis-à-vis des Régions et de la CTC, et techniques d'autre part, entre les services de la sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information et l'Inspection générale de l'architecture et du patrimoine, a permis d'articuler les phases de ce contrôle scientifique et technique sur pièces et sur place. Sur pièces, il s'agit d'analyser et d'évaluer les bilans annuels reçus des Régions et de la CTC, et les données et résultats mis en ligne dans les bases nationales Mérimée, Palissy et Mémoire. Sur place ce sont les inspections ordinaires ou extraordinaires ou les missions d'expertise, diligentées à la demande du Directeur du Patrimoine ou des Présidents des conseils régionaux eux-mêmes. Ces inspections sont une occasion de travailler avec les services des Régions et de la CTC pour les amener à vérifier leur niveau de prise en compte des normes et des exigences scientifiques, conditions fondamentales de cette entreprise nationale.

Les Présidents des Régions et de la CTC ont été destinataires le 5 avril 2007 d'un courrier du Directeur du patrimoine leur présentant le cadre et la procédure formelle du contrôle scientifique et technique. L'accueil de ce processus de travail clair et constructif dans sa finalité a été généralement favorable de leur part. Sept inspections générales et huit missions d'expertise ont ainsi été conduites en 2007 et 2008 et ont fait l'objet de rapports ou de compte-rendus.

Au-delà du contrôle scientifique et technique formalisé, les services de l'Etat assurent également le suivi courant des opérations conduites par les services chargés de l'inventaire et jouent, à la demande de l'Etat ou des collectivités elles-mêmes, leur rôle d'expertise et de conseil qui doit permettre à la fois de répondre aux demandes scientifiques, techniques ou administratives, mais aussi de dialoguer autour des problématiques ou des développements de la recherche, et de contribuer à la mise en relation des acteurs dans les programmes nationaux ou à toute autre échelle .

Sous ses divers aspects, le contrôle scientifique et technique occupe ainsi un rôle fondamental dans la relation instituée par la loi de décentralisation entre l'Etat et les Régions et la CTC.

Pour assurer au mieux leur compétence opérationnelle dans le domaine de l'Inventaire général du patrimoine culturel, les Régions et la CTC ont ainsi besoin, de la part de l'Etat, d'interlocuteurs, de réactivité et d'une concertation structurée. La réorganisation du Ministère de la culture et de la communication dans le processus de la révision générale des politiques publiques (RGPP) n'étant pas encore achevée, il est prématuré de dessiner le contour exact des moyens qui seront mis en œuvre en 2009 par l'Etat dans ce cadre. Mais la préoccupation en est affirmée. Il y aura une Mission Inventaire général renforcée dans son rôle d'interlocuteur référent des Régions, assurant les relations avec les services chargés de l'Inventaire, avec l'ACRI et, dans ce cadre technique, avec l'ARF, jouant son rôle, en liaison avec les départements transversaux en charge de la recherche et du système d'information, dans les questions scientifiques et techniques, les normes et la conduite des opérations, assurant également la diffusion des informations utiles et d'actualité, notamment via un portail Internet dédié en cours de construction. Quant à l'inspection générale de l'architecture et du patrimoine (IGAPA), quelle que soit sa dénomination à venir, elle devra être en capacité numérique d'assurer la présence sur place qui donne sa pleine légitimité à l'Etat dans ses relations nouvelles avec les Régions.

La première phase de la décentralisation de l'Inventaire, qui consistait à transférer l'existant aux Régions et à la CTC, est achevée. C'était probablement la plus facile parce que son périmètre était connu. Aujourd'hui 27 partenaires, Etat compris, se partagent ce domaine d'activité et mettent en œuvre des dynamiques qui révèlent des tendances centrifuges. Il faudra à l'Etat, en plus de ses moyens de conviction, une organisation solide pour assumer la responsabilité qui est la sienne et garantir dans la durée les grands principes de cette entreprise nationale.

## Liste des documents contenant les normes scientifiques et techniques de conduite des opérations d'Inventaire général du patrimoine culturel

**Recommandation n° R(95) 3** du comité des ministres du Conseil de l'Europe aux états membres relative à la coordination des méthodes et des systèmes de documentation en matière de monuments historiques et d'édifices du patrimoine architectural (adoptée par le comité des ministres le 11 janvier 1995).

<http://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?id=528325>

**Principes, méthode et conduite de l'inventaire général du patrimoine culturel.** Dir. Hélène Verdier ; réd., Xavier de Massary et Georges Coste. Paris: Ministère de la culture et de la communication, 2007. (Documents & Méthodes, 9, 2e éd.). 64 p.

ISBN 978-2-11-096880-7

[http://www.culture.gouv.fr/culture/dp/inventaire/extranetIGPC/normes/livretPMC/livretPMC\\_2007.pdf](http://www.culture.gouv.fr/culture/dp/inventaire/extranetIGPC/normes/livretPMC/livretPMC_2007.pdf)

**La monographie d'architecture.** Réd., Jean-Marie Pérouse de Montclos. Paris: Ministère de la culture et de la communication, 2003. (Documents & Méthodes, 10, 2e éd.). 224 p.

<http://www.culture.gouv.fr/culture/dp/inventaire/extranetIGPC/normes/monographie-archi.pdf>

**Système descriptif de l'architecture.** Dir. Monique Chatenet, Hélène Verdier ; réd. Jeannette Ivain, Xavier de Massary. Paris : Inventaire général, E.L.P., Editions du Patrimoine, 1999. (Documents & Méthodes, 5). 304 p.

ISBN 2-11-091636-2

[http://www.culture.gouv.fr/culture/dp/inventaire/extranetIGPC/normes/sysdescARCHI/sysdesc\\_archi\\_sept1999.pdf](http://www.culture.gouv.fr/culture/dp/inventaire/extranetIGPC/normes/sysdescARCHI/sysdesc_archi_sept1999.pdf)

**Système descriptif des objets mobiliers.** Dir. Hélène Verdier; réd. Aline Magnien, Catherine Arminjon et al. Paris : Inventaire général, E.L.P., Editions du Patrimoine, 1999. (Documents & Méthodes, 6). 372 p.

ISBN 2-11-091765-2

[http://www.culture.gouv.fr/culture/dp/inventaire/extranetIGPC/normes/sysdescOBJ/sysdesc\\_objets\\_dec1999.pdf](http://www.culture.gouv.fr/culture/dp/inventaire/extranetIGPC/normes/sysdescOBJ/sysdesc_objets_dec1999.pdf)

**Système descriptif de l'illustration.** Dir. Hélène Verdier ; réd. Jean Davoigneau et Anne-Claire Viron-Rochet. Paris : Ministère de la culture et de la communication, 2007. (Documents & Méthodes, 10, 2e éd.). 74 p.

ISBN 978-2-11-096881-4

[http://www.culture.gouv.fr/culture/dp/inventaire/extranetIGPC/normes/sysdescILL/pdf/SDILL\\_2007.pdf](http://www.culture.gouv.fr/culture/dp/inventaire/extranetIGPC/normes/sysdescILL/pdf/SDILL_2007.pdf)

**Thesaurus de l'architecture.** Dir. Monique Chatenet, Hélène Verdier ; réd. Jean Davoigneau, Renaud Benoit-Cattin, Xavier de Massary et al. Paris: Editions du Patrimoine, 2000. (Documents & Méthodes, 7). 169 p.

ISBN 2-85822-520-6

[http://www.culture.gouv.fr/culture/dp/inventaire/telechar/thesau\\_archi.rtf](http://www.culture.gouv.fr/culture/dp/inventaire/telechar/thesau_archi.rtf)

**Thesaurus des objets mobiliers.** Dir. Hélène Verdier; réd. Aline Magnien et Renaud Benoit-Cattin, Henri Chamoux et al. Paris : Monum, Editions du Patrimoine, 2001. (Documents & Méthodes, 8). 352 p.

ISBN 2-85822-326-2

[http://www.culture.gouv.fr/culture/dp/inventaire/telechar/thesau\\_objets.pdf](http://www.culture.gouv.fr/culture/dp/inventaire/telechar/thesau_objets.pdf)

**Les publications de l'inventaire général du patrimoine culturel – Collections nationales.** Dir. Isabelle Balsamo ; réd. Catherine Gros et Hélène Verdier. Paris : Ministère de la culture et de la communication, 2007. (Documents & Méthodes, 11, 1ère éd.). 25 p.

ISBN 978-2-11-096882-1

[http://www.culture.gouv.fr/culture/dp/inventaire/extranetIGPC/normes/livretPUB/pdf/livretPUB\\_2007.pdf](http://www.culture.gouv.fr/culture/dp/inventaire/extranetIGPC/normes/livretPUB/pdf/livretPUB_2007.pdf)

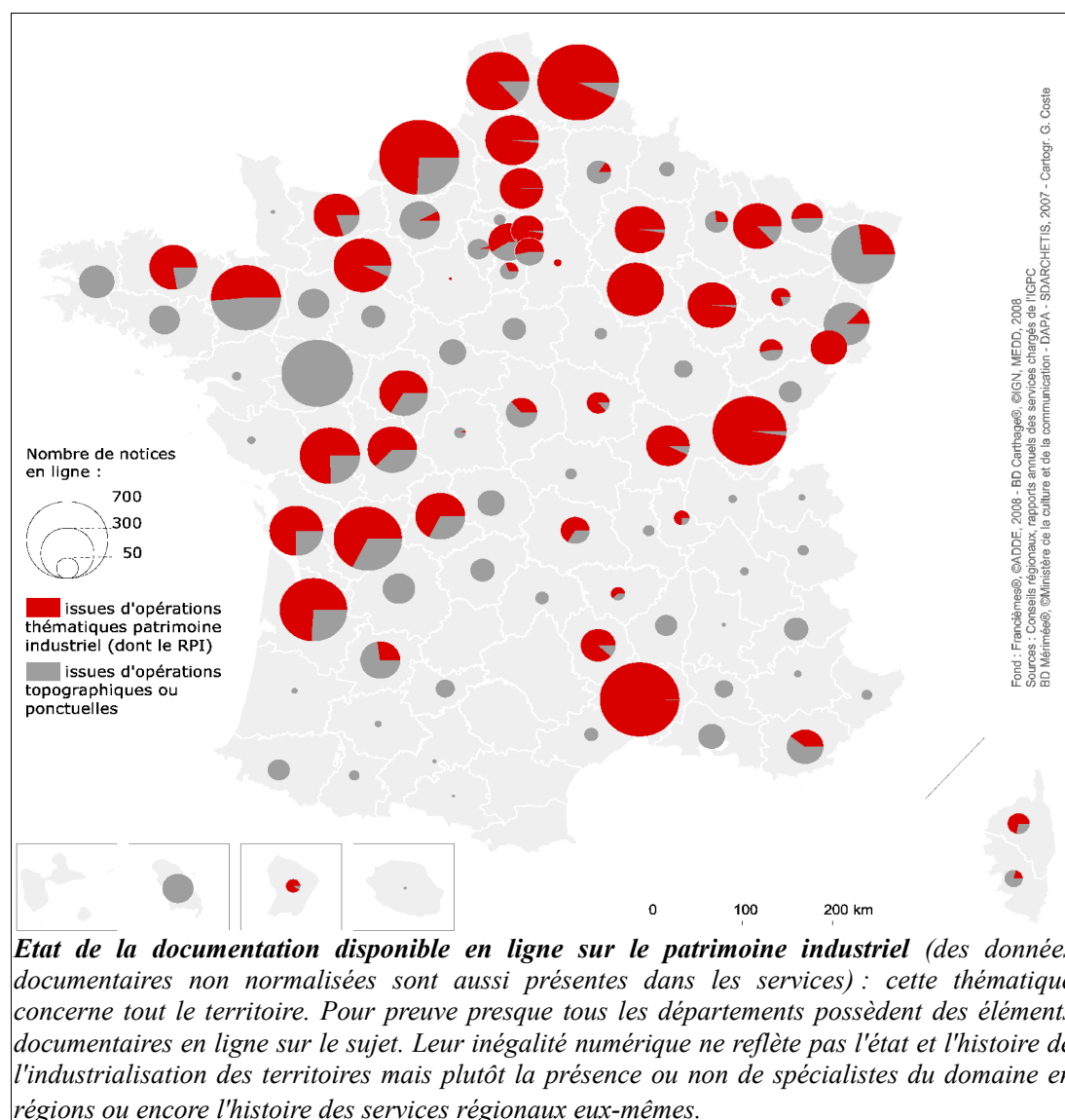
**Schéma de données XML de la direction de l'architecture et du patrimoine** (Ministère de la culture et de la communication)

<http://www.culture.gouv.fr/culture/organisation/dapa/sdapa.xsd>

**DTD CI 2.6** (Définition de types de documents, Classeur inventaire, version 2.6)

<http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/telechar/CI26-XML.zip>

## Les nouveaux enjeux de l'inventaire du patrimoine de l'industrie



Dans les années 70, le paysage industriel se défait secteur par secteur. Des repères matériels, visuels et mémoriels de l'industrie disparaissent à grande vitesse. La création, en 1983, de la cellule du « patrimoine industriel », au sein de la sous-direction chargée de l'Inventaire, devait répondre à l'urgence, au manque d'outils et de référentiels spécifiques à l'appréhension de ce patrimoine, en rassemblant et mutualisant les compétences nécessaires, en constituant un réseau d'experts et en soutenant des opérations de terrain. Ces dernières se partagent entre des enquêtes systématiques ou ponctuelles qui font face à l'urgence et des études programmées qui approfondissent la connaissance d'un domaine encore peu connu.

Au milieu des années 90, sites, bâtiments, machines et instruments scientifiques ont gagné leur légitimité patrimoniale. En témoignent les nombreuses protections au titre des Monuments historiques, réhabilitations, réutilisations et reconversions en musée de bâtiments industriels. En 1995, la cellule du patrimoine industriel disparaît en tant que telle : l'approche du patrimoine scientifique, technique et industriel est désormais inscrite dans la démarche globale de l'Inventaire général.

Dans le cadre de la nouvelle répartition des compétences induite par la loi n°2004-809 du 13 août 2004, l'Etat prend l'initiative d'une opération nationale d'inventaire qui se donne pour objectif l'actualisation des méthodes et des procédures afin de répondre aux nouveaux enjeux du patrimoine industriel, scientifique et technique. Elle comporte trois phases.

### **Des procédures d'inventaire adaptées au nouveau contexte institutionnel et territorial**

La poursuite des opérations d'inventaire en régions et la synthèse envisagée permettent d'engager une réflexion générale sur l'optimisation des modalités d'étude et de valorisation du patrimoine scientifique, technique et industriel dans toute sa dimension archéologique, architecturale, urbanistique, paysagère...

Dans le contexte de changement institutionnel que connaît l'Inventaire, cette réflexion méthodologique est aussi axée sur des questions qui intéressent particulièrement les collectivités territoriales : l'articulation entre étude et valorisation, la synergie et la réactivité des différents acteurs de la connaissance, de la conservation et de la protection patrimoniale.

Les points suivants seront abordés :

1. l'animation et la consolidation du réseau de professionnels ;
2. la synthèse des connaissances et des ressources déjà disponibles ainsi que leur diffusion la plus large possible ;
3. l'analyse des pratiques de l'Inventaire général concernant le patrimoine industriel, scientifique et technique ;
4. l'intégration dans la problématique des opérations d'inventaire des projets de valorisation des différents acteurs (collectivités locales, professionnels du patrimoine, etc.) ;
5. la définition de référentiels scientifiques et méthodologiques et leur diffusion la plus large possible.

### **Inventaire, reconnaissance patrimoniale et protection**

La première phase de l'opération nationale (2007-2009) est consacrée aux points 1 et 2. Un bilan historique<sup>1</sup> analyse les points forts et les points faibles des actions de l'Inventaire dans le domaine.

---

<sup>1</sup> Cette étude répond au cahier des clauses scientifiques et techniques définis en janvier 2007 : cf. [www.inventaire.culture.gouv.fr](http://www.inventaire.culture.gouv.fr)



La Direction de l'architecture et du patrimoine a confié, par convention, cette étude à l'Université de technologie Belfort-Montbéliard et, au sein de cette dernière, au laboratoire de Recherche sur les choix industriels, technologiques et scientifiques (RECITS EA 3897)<sup>1</sup>.

En mars 2008, le laboratoire RECITS a présenté à la DAPA et au comité d'experts spécialement constitué<sup>2</sup> un rapport d'étape. Ce rapport d'étape traite de manière synthétique les points suivants :

1. le contexte historique et les modalités d'émergence de la culture scientifique et technique ;
2. la mise en place et la programmation des actions de l'Inventaire en matière de patrimoine industriel, scientifique et technique (cellule centrale, méthodologie spécifique, réseau et opération de repérage,...) ;
3. l'évolution du regard porté sur ce patrimoine ;
4. la préservation du patrimoine industriel : le rôle des Monuments historiques ;
5. un état des lieux et une évaluation des résultats des actions de l'Inventaire, selon les objectifs initialement définis.

Dans le cadre de la poursuite de l'étude en 2009, les questions suivantes, plus opérationnelles, seront abordées :

1. les conditions de réalisation et l'impact des dossiers d'urgence établis par les chercheurs de l'Inventaire par rapport aux enquêtes programmées ;
2. l'étude du patrimoine industriel dans le cadre d'opérations d'inventaire généraliste ou les études sérielles portant sur un secteur industriel précis ;
3. l'insertion des données de l'Inventaire dans les documents d'urbanisme comme les PLU ou les ZPPAUP ;
4. à partir d'expériences de collaboration Inventaire-Monuments historiques, le passage de la connaissance à la protection.

## **Enjeu national et attente des collectivités territoriales**

La deuxième phase de l'opération nationale sera initiée en 2009, parallèlement à la finalisation de la première. Un cahier des clauses scientifiques et techniques est en cours de rédaction autour des questions suivantes :

1. Comment conjuguer au mieux les attentes des collectivités territoriales avec les capacités d'expertise et de recherche des équipes régionales ?
2. Comment organiser la connaissance aujourd'hui ?

---

1 RECITS axe ses recherches sur la connaissance et la valorisation du patrimoine scientifique, technique et industriel. Il a organisé récemment un colloque intitulé *Le patrimoine industriel comme vecteur de reconquête économique*. Installé au sein d'une université technologique, il maintient des liens étroits tant avec d'autres laboratoires centrés sur le même thème, qu'avec des sociétés industrielles ou des acteurs de la reconquête des friches industrielles. De plus, le chercheur du laboratoire pressenti, Mme Marina Gasnier, est familier des principes et méthodes de l'Inventaire général. Enfin, la situation géographique de cette structure permet d'amorcer facilement un premier travail avec la Direction de l'inventaire du patrimoine de la Région Franche-Comté très avancée dans le recensement du patrimoine industriel de son territoire.

2 Le comité est composé d'un chercheur et chef de service de l'Inventaire, d'un archéologue, d'une ethnologue, d'un conservateur de musée, d'une enseignante des Universités et d'une documentaliste-recenseuse pour les Monuments Historiques.

3. Comment être pertinent localement sans perdre de vue la dimension nationale de l'industrialisation du territoire ?
4. À quelle échelle de territoire la recherche est-elle la plus pertinente (aire d'étude) ?
5. Comment intégrer, dans les études patrimoniales, les données environnementales, de gestion économique, techniques,... ?
6. Comment garder un certain discernement pour « la » bonne protection ?
7. Quelle connaissance a-t-on aujourd'hui du patrimoine industriel, scientifique et technique ?
8. Comment l'étudier et rendre compte de sa spécificité ?
9. Comment diffuser au plus vite les résultats des opérations d'Inventaire et réactualiser le simplement possible les anciennes études ?
10. Comment aborder le problème des friches industrielles ?

Cette deuxième phase privilégie les partenariats sous conventionnement avec les conseils régionaux intéressés et concerne des études-tests<sup>1</sup> abordant de manière spécifique le patrimoine industriel, scientifique et technique. Les services régionaux sont les interlocuteurs du ministère pour la mise en place de réflexions méthodologiques.

La synthèse comparative des études-tests sera réalisée dans le cadre de la poursuite du travail engagé par le laboratoire RECITS. Au-delà, ce dernier conduira une réflexion prospective globale sur la place de la connaissance, et donc de l'Inventaire général, dans la chaîne patrimoniale et dans les politiques publiques. Il conviendra d'analyser les attentes, les besoins, les pratiques, l'apport scientifique et technique ainsi que le rôle des autres services patrimoniaux, du monde de la recherche, des industriels, des associations, etc.<sup>2</sup>

La troisième phase de l'opération nationale entendra diffuser le plus largement possible les résultats de la première et les référentiels documentaires, scientifiques et méthodologiques issus de la seconde. La forme reste à définir.

En proposant des outils performants et selon une approche volontairement transversale, l'opération nationale aidera à une meilleure prise en compte du patrimoine industriel, scientifique et technique dans les politiques territoriales.

---

1 Les problématiques d'enquête et d'analyse de ces études-tests participeront à une réflexion approfondie sur les modalités de prise en compte des éléments à documenter selon les contingences propres au patrimoine lui-même, aux attentes des acteurs locaux, etc. Les réflexions territoriales et, plus particulièrement, la définition des aires d'études seront primordiales car, au delà des opportunités de mise en place des opérations liées aux entités administratives et financières, il est entendu que l'échelle et la problématique qu'elles sous-tendent correspondent aux réalités historiques et géographiques des territoires. Toutes les phases de réalisation des opérations d'inventaire sont intéressantes pour l'examen et l'analyse méthodologique et scientifique des procédures de travail des professionnels du patrimoine. Enfin, l'originalité ou la représentativité de la problématique des études seront tout aussi importants pour leur insertion dans cette deuxième phase.

2 L'analyse de ces domaines devrait être traitée dans le cadre du rapport qu'ils entretiennent, ou qu'il serait souhaitable qu'ils entretiennent, avec l'Inventaire général.

## Les phénomènes du péri-urbain : territoires et réseaux, recherche et opérationnel.

par

**M. Jean-Baptiste Minnaert,**  
**professeur des universités,**  
**Université François-Rabelais, Tours**

Nombreuses sont les études des formes urbaines, en particulier les opérations d'inventaire, qui, devant traiter un vaste territoire gravitant autour d'un centre historique, en viennent à construire une méthode d'analyse des périphéries et se confronter à la question du seuil au-delà duquel les formes et les phénomènes ne relèveraient plus du fait urbain.

On pourrait affirmer que la définition d'une limite méthodologique et opérationnelle entre l'urbain et le non-urbain est un faux débat issu d'habitudes mentales, intellectuelles, administratives et culturelles, qui repose sur l'*a priori* d'un surcroît d'intérêt de la ville par rapport à ses hinterland<sup>1</sup> et aux réseaux qui l'alimentent.

Cette bipartition ville-campagne reste opératoire pour l'appréhension des faits urbains aux périodes préindustrielles, car elle correspond peu ou prou à la structuration politique et économique des territoires avant la Révolution. Elle est moins pertinente dès lors qu'on vise à appréhender les époques des plus vigoureuses dynamiques d'expansion et de recomposition urbaines, c'est-à-dire les XIXe et XXe siècles.

Pour autant, ce changement d'échelle ne concerne pas la seule pratique de l'histoire de l'architecture de l'époque contemporaine. Les dynamiques d'urbanisation des deux cents dernières années ont englobé et redéfini des territoires bâtis souvent depuis de nombreux siècles. Au demeurant, le statut patrimonial actuel du bâti pré-industriel se mesure à la place qu'il occupe sur les territoires reconfigurés par l'urbanisation et la culture des XIXe et XXe siècles.

Le projet de connaissance qui traiterait du péri-urbain (le terme reste à mieux définir) ne se limite pas à mettre en évidence les continuités et les failles entre une ville-centre et ses faubourgs, ses banlieues, ses étendues urbaines, voire ses agglomérations satellites et sa conurbation d'attache. Une telle démarche procède au contraire d'un projet général qui tendrait à postuler la ville-centre comme cas particulier d'une dynamique territoriale générale au sein de laquelle l'urbanisation se distend ou s'agrège, dans l'espace comme dans le temps, suivant par exemple une logique de réseaux. Ce genre d'approche n'est évidemment pas étranger aux travaux que nombre d'équipes d'inventaire ont entamés depuis plusieurs années.

Dès lors, se pose la question de la pertinence d'outils intellectuels et juridiques consacrés de longue date, par exemple les *périmètres* et les *zones*, dont les historiens, les urbanistes et les décideurs mesurent depuis longtemps le simplisme et les effets pervers, dans le diagnostic comme dans l'action.

L'intérêt à réfléchir aujourd'hui sur le péri-urbain est en partie lié à une demande du politique qui,

---

<sup>1</sup> La bibliographie touchant à ces questions est très abondante. Pour disposer d'un aperçu rapide de l'état de la recherche concernant les rapports de la ville à ses au-delà, on peut se reporter, par exemple à un numéro de la revue *Histoire urbaine*, « La ville, entre urbanité et ruralité », n° 8, décembre 2003.

bien avant les lois de décentralisation de 2003-2004 et la loi SRU de 2000, a construit de nouvelles échelles administratives et démocratiques se superposant à la commune, au canton, au département et à l'État national. Aujourd'hui, les communautés de communes, les communautés d'agglomération, les pays, les régions et l'Union européenne sont des échelles administratives ou

opérationnelles puissamment structurantes, y compris pour la recherche scientifique.

Les politiques patrimoniales, instruites et légitimées en amont par la recherche, pourraient être considérées dorénavant comme un chapitre des politiques d'urbanisme. Les chercheurs travaillant sur le patrimoine culturel, matériel et immatériel – en particulier les historiens de l'architecture, de l'urbanisme et des formes urbaines – sont par conséquent conviés à construire le statut scientifique et patrimonial de ces nouvelles échelles du territoire.

Dans ce contexte, travailler sur le péri-urbain donne non seulement l'occasion de réaffirmer la légitimité scientifique et d'accroître le poids *polistique* des services régionaux d'inventaire face aux questions qui leur sont posées dans le cadre des nouvelles politiques d'urbanisme ; c'est aussi le levier d'une nouvelle articulation de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée.

Ces rapides considérations amènent à poser la question du temps de la recherche historique, confronté au temps des processus de patrimonialisation, à celui des politiques d'urbanisme et, plus généralement, aux cycles de la vie démocratique. L'histoire de l'architecture est confrontée à une multitude de questionnements urbanistiques, patrimoniaux et sociétaux. Elle doit élaborer des méthodes qui lui permettent de séquencer ses investigations et ses réponses, dans une gradation raisonnée de postures intellectuelles allant de la recherche fondamentale de long terme, à l'expertise en délais tendus.

En matière de patrimoine architectural et urbain, de nombreux problèmes organisationnels et culturels sont liés à ce que les parties prenantes ne pensent pas suffisamment les disparités de leurs tempos de réflexion et d'action. L'analyse du péri-urbain, aussi bien dans le cadre de la recherche fondamentale qu'en posture de recherche appliquée, confronte les uns et les autres à la diversité de leurs rythmes et de leurs cultures professionnelles et, ce faisant, fournit matière à construire des collaborations plus fécondes et plus efficaces.

Quelques pistes peuvent être dégagées :

- Réflexion sur une charte hiérarchisant le cadencement des opérations régionales d'inventaire, menées tant au tempo de l'instruction de documents d'urbanisme ou de l'avancement de politiques urbaines particulières, qu'en tâche permanente (en partenariats avec les universités et dans le cadre du développement de musées urbains d'agglomération ou de région).
- Réflexion sur une méthode permettant la permanence des rendus des opérations d'inventaire, par le moyen de systèmes d'information géographique, de dossiers électroniques et d'une indexation des publications et des recherches scientifiques anciennes et en cours, conçus pour une actualisation permanente et une consultation publique en temps réel.

- Réflexion sur la notion d'architecture ordinaire. Analysée depuis longtemps par les équipes d'inventaire, celle-ci fait l'objet de processus de patrimonialisation toujours plus nombreux et infléchit les politiques d'urbanisme, comme les méthodes de l'histoire de l'architecture. Comment la banalité trame-t-elle la notion de patrimoine ? En quoi peut-elle, plus largement, constituer une catégorie d'analyse à part entière en histoire de l'art ?
- Réflexion sur la notion de péri-urbain. Celle-ci est à appréhender dans des logiques de territoires et de réseaux où le dense, le monumental et le régulier constitueraient des singularités. L'analyse des glissements, des seuils, des ruptures, des rémanences morphologiques, particulièrement subtiles, qui apparaissent dans les tissus plus lâches et intermédiaires des périphéries, enrichissent et révolutionnent en retour le regard qu'on porte sur des espaces urbains et sur des paysages que la culture et l'écriture de l'histoire semblaient avoir finement caractérisés.

Décembre 2008